

Déclaration de la Belgique lors du 'Space Council' du 07.06.05

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous prier de bien vouloir excuser l'absence cet après-midi du Ministre Marc Verwilghen, en charge de la politique spatiale belge.

La définition et la mise en œuvre d'un programme spatial européen sont - nous le constatons encore aujourd'hui - un processus de longue haleine, dans lequel les efforts de chaque acteur, en particulier du secrétariat commun EC/ESA, méritent d'être soulignés et encouragés.

Du point de vue de la Belgique et comme je l'ai indiqué lors du premier Space Council, le programme spatial européen doit avoir comme ambition première de concrétiser le plus tôt possible les décisions importantes que nous avons déjà prises en matière d'infrastructures et de services spatiaux, notamment celles relatives à la famille de lanceurs et aux systèmes GALILEO et GMES.

D'autre part, il est essentiel pour mon pays que la mise en œuvre d'un tel instrument repose sur une politique industrielle et technologique dynamique, qui soit certes à même de garantir la performance et la compétitivité des entreprises spatiales européennes au plan mondial mais qui, dans le même temps, prenne en compte les spécificités du secteur, notamment la nécessité de rentabiliser les investissements publics nationaux en la matière et celle de valoriser et de renforcer l'expertise et les capacités scientifiques et techniques développées dans chaque Etat membre au terme pour certains d'entre eux - vous y avez fait allusion Madame la Présidente - d'un effort soutenu de plus de trente ans.

Par ailleurs, il nous semble également important de ne pas omettre d'inscrire le volet « recherche » du programme spatial européen dans les objectifs définis par l'Union en matière de développement économique et de recherche scientifique, je fais référence ici aux objectifs de Lisbonne et de Barcelone, en particulier la construction d'un Espace européen de la Recherche et les principes qui l'animent en terme d'excellence, de réseaux, de complémentarité...

Le programme spatial européen doit ainsi contribuer à positionner l'Union européenne au sein de la communauté spatiale internationale en plein bouleversement, avec l'émergence, le développement ou la restructuration de plusieurs puissances spatiales qui constituent des potentiels tout à la fois en termes de concurrences et de marchés. Comme l'a souligné le Directeur général de l'ESA, l'Europe de l'Espace a donc à avancer à pas redoublés et à formuler au plus tôt une stratégie actualisée qui lui permette de relever le défi que constitue ce nouvel environnement mondial.

C'est avec cette volonté d'aller rapidement de l'avant que la Belgique accepte les orientations qui nous sont proposées ce jour par la Commission européenne et l'Exécutif de l'ESA et qui constituent la référence de notre travail dans la perspective du troisième « Space Council ».

D'ici là, nous encourageons la Commission européenne à poursuivre l'identification de la demande d'outils spatiaux pour les besoins des politiques européennes, avec les coûts et les ressources qui y sont associés. Nous encourageons également l'Exécutif de l'ESA à préparer le prochain Conseil ministériel de l'Agence en intégrant dans la proposition du Directeur général le cadre programmatique permettant d'apporter une réponse aux besoins de l'Union. Nous encourageons enfin les Etats membres et le Secrétariat commun EC/ESA à continuer à travailler sur le contenu concret du programme spatial européen, notamment en se référant aux conclusions du « Livre blanc » et à la Communication récente de la Commission européenne sur les Eléments préliminaires de la politique spatiale européenne.

E.B.

07.06.05

F